DISTRICT DE VENDEE DE FOOTBALL

Commission Départementale de Promotion de l'Arbitrage

PROCÈS-VERBAL N° 2 – SAISON 2018/2019

Réunion du mardi 5 mars 2019

* * *

Présents : MM. Frédéric BAUD, Arnaud BEAUCAMP, Bernard CHOPIN, Francis FRADET, Nicolas GALLOT, Ismaël GAUTHIER, Marcel GERY et Francis MEUNIER
Excusés : MM. Pascal BESSON et Olivier CHAILLOU
Assistent : MM. Alban BLANCHARD, Responsable du Pôle Compétitions
Bastien PASQUEREAU, Conseiller Technique Départemental DAP

* * *

En préambule, Mr Bernard CHOPIN informe les membres présents du décès de Mr Philippe VALOT, ancien président du F.C. Talmondais et demande un moment de silence en sa mémoire.

Le président explique à la Commission les raisons de la présence, en ce début de réunion, de Mr Bastien PASQUEREAU. Il est chargé de préparer une présentation audiovisuelle pour la cellule "Communication", pour les éducateurs, pour les arbitres pour les référents en arbitrage et pour les clubs. Cette présentation doit servir à promouvoir l'arbitrage, à sensibiliser les personnes concernées et à aider les clubs dans la gestion des problèmes liés à l'arbitrage. Il convient de définir concrètement le projet. Il peut inclure des vidéos, des interviews et quelques chiffres concernant l'arbitrage.
Au sujet d'une vidéo, Arnaud doit prendre contact avec un lycée de Montaigu.
Plusieurs pistes sont évoquées. Dans un premier temps, la Commission décide de faire un audit auprès des éducateurs et des clubs pour connaitre leurs centres d'intérêts, leurs interrogations et leurs demandes au sujet de l'arbitrage. Bastien PASQUEREAU, dans le cadre de ce projet, proposera aux membres de la Commission un questionnaire qui, après validation, sera adressé aux éducateurs et aux clubs. Les résultats de cette enquête permettront à la Commission d'élaborer le contenu de cette présentation lors de la prochaine réunion.

La Commission passe à l'ordre du jour.

1 - Approbation du PV 1, en date du 3 Décembre 2018

Le PV est adopté à l'unanimité.

2 - Référents en arbitrage (Ismaël Gauthier et Pascal Besson)

Il faut revoir le guide du référent en arbitrage. Une proposition sera présentée lors de la prochaine réunion pour que le nouveau guide soit disponible pour la saison 2019/2020.

Le questionnaire d'activité du référent en arbitrage est également revu et sera adressé aux clubs le 24 avril. Le retour au District est fixé au 25 mai, dernier délai. Ce questionnaire fait partie des éléments indispensables pour prétendre au classement du Challenge "OBJECTIF Arbitrage".

3 - Arbitrage Féminin (Bernard Chopin et Arnaud Beaucamp)

Afin de promouvoir l'arbitrage féminin, une éventuelle affiche sera peut-être prévue en collaboration avec le service communication du District et sera adressée aux clubs. Nous devons profiter de la Coupe du Monde Féminine 2019 en France pour mettre en avant la pratique du football féminin et son arbitrage.

4 - Communication (Olivier Chaillou, Frédéric Baud et Nicolas Gallot)

Le District veut accompagner les clubs qui se trouvent sanctionnés sportivement en application du Statut de l'Arbitrage. Francis Fradet, secrétaire de la Commission, propose un courrier qui sera adressé aux clubs concernés par le Président du District. La section "Communication" sera sollicitée par les clubs volontaires pour les aider dans leurs démarches afin de trouver au sein du club les solutions susceptibles de résoudre leurs difficultés. Le courrier est approuvé par la Commission.

5 - Challenge "Objectif Arbitrage" (Francis Fradet et Francis Meunier)

Lors de la prochaine réunion, la Commission désignera les lauréats de cette saison 2018/2019.

Pour la saison prochaine, un nouveau règlement sera proposé. Les critères d'attribution seront revus.

6 - Questions diverses.

Nicolas Gallot, nouveau membre de la Commission de Promotion de l'Arbitrage, demande des précisions sur les buts de cette commission. Le président lui donne les renseignements nécessaires et souhaite que cette commission apporte aux clubs du District toute son efficacité.

La prochaine réunion est fixée au mardi 28 mai 2019 et fera l'objet d'une convocation.

Le Président, Marcel GERY

Le secrétaire, Francis FRADET